



DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nouveauté



OBJECTIF

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité
- Identifier la finalité d'une revue initiale santé et sécurité au travail, dresser un inventaire réglementaire
- Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels »
- Rédiger, compléter, mettre à jour son document unique

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche sécurité et santé au travail
- Responsable sécurité
- Référent sécurité
- Ingénieurs sécurité des entreprises
- Animateurs sécurité
- Responsables environnement
- Responsables en production et maintenance

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire.



Durée d'accès à la formation ?

15 jours sous réserve d'un groupe constitué d'au moins 6 personnes

S
U
R
E
T
É

PROGRAMME

Formation document unique : Appréhender la finalité d'une revue initiale sécurité et santé au travail

- Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail
- Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)
- Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
- Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques
 - ✓ Focus sur le référent sécurité
 - ✓ Focus sur le médecin du travail

Mieux comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Qu'est-ce que les assurances des AT - MP ?
- Les procédures à respecter dans le cas d'un accident de travail
- Qu'est-ce que le registre des accidents bénins ?
- Définitions et statistiques sur les accidents de travail et maladies professionnelles

Réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique

- Acquérir les notions fondamentales en santé et sécurité : Le système de management de la sécurité et de la santé au travail
- Savoir réaliser une analyse de risques professionnels
 - ✓ Identifier les sources de danger associées aux activités d'un site
 - ✓ Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques
 - ✓ Mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »
- Recueillir les données et les indicateurs existants pour compléter votre analyse
 - ✓ Taux de gravité
 - ✓ Taux de fréquence



▣ Suite PROGRAMME

Mettre en œuvre et partager des outils efficaces pour prévenir des accidents de travail et des maladies professionnelles

- Développer une culture santé / sécurité
 - Identifier les sources d'information réglementaire
 - Définir un plan d'action en matière de prévention
 - ✓ Identifier les points d'amélioration
 - ✓ Savoir proposer et mettre en place des actions de prévention et des actions correctives
 - ✓ **Compléter le document unique**
- Évaluation participative

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices d'application et études de cas
- Support de cours formation rédaction du document unique et évaluation des risques professionnels
- Auto évaluation préalable en amont de la formation

Évaluation des acquis en fin de formation

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de formation

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'**établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**. Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de leurs activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail.

ACCESSIBILITÉ

Pour les formations qui se déroulent dans vos locaux, vous devez vous assurer qu'ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les locaux que nous mettons à votre disposition pour les formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (contactez-nous pour organiser l'accueil du/des apprenant(s)).



1 à 10 participants



3h30



Sur devis

CONTACT

 06.76.85.41.52

 contact@fisaquitaine.fr

 fisaquitaine.fr